

Procès-verbal de la séance du 02 novembre 2021
Conseil général de la Commune de Donneloye

Le Président Steve Jacot-Descombes prend la parole pour apporter quelques adaptations d'organisation pour le bon déroulement des séances.

Lors des conseils, le micro sera proposé aux personnes qui prennent la parole. Ces derniers voudront bien se lever et annoncer leur nom et prénom.

1. Excusés - Appel

Le Président M. Steve Jacot-Descombes préside la séance

La secrétaire procède à l'appel

46 personnes sont présentes, 9 excusées et 2 absentes

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h.00

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 29.06.2021

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Le Président propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

4. Assermentation des nouveaux membres - démissions

Six personnes sont assermentées. Mmes Sylviane Chabloz, Françoise Lugon, Véronique Limat-Blanc, ainsi que MM. Rémy Erath, Daniel Duvoisin et Nicholas Michael.

Il n'y a pas de démission annoncée.

Le Conseil général compte désormais 63 membres

5. Communications du Président du Conseil Général

Le Président remercie les personnes qui ne sont pas présentes de s'être excusées. Il est important de le faire. Les dates des conseils généraux seront autant que possible planifiées à l'avance.

6. Nomination de deux délégués à l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros de Vaud et environs)

Mmes Angélique Miéville et Sabrina Erismann sont nommées tacitement

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Cyril Gavillet n'était pas à la dernière assemblée de l'AIAE La Menthue et M. François Schorro n'est pas là ce soir.

Mlle Sabrina Augugliaro prend la parole pour l'ASIRE. Elle était présente à la dernière séance avec Mme Valérie Cavin, Municipale. Cette séance nommait l'installation du CODIR, le Président du conseil intercommunal est M. Frédy-Daniel Grossen et M. Daniel Leuba est Président du CODIR.

L'ambition 2030 a été annoncée soit le passage à la journée continue dans les écoles, l'évolution démographique de la région et les nouvelles constructions.

Lors de la deuxième séance, le budget a été accepté à l'unanimité.

Le collège d'Essertines est toujours en construction. Les travaux du collège de Thierrens ont débutés mi-octobre.

Cette année, le CET (Conseil d'Etablissement) a été mis en place. Cela vise à insérer l'établissement dans la vie locale. Il est représenté par un groupe de parents, l'ASIRE, et des membres de l'école : Directeur, etc...

8. Communications de la Municipalité

- M. Benoît Reymondin, Syndic, informe qu'une journée d'information a été organisée, sur place, le 9 octobre dernier au sujet du projet du ruisseau du Marais entre Molondin et Mézery-près-Donneloye.

Il y a eu pas mal d'échanges entre les visiteurs et les propriétaires de terrains. La Municipalité est à bout touchant pour soumettre un préavis. Il sera proposé lors du prochain conseil.

Un véhicule avec un écusson de la Commune de Donneloye stationne devant la grande salle depuis peu. Il s'agit du véhicule communal acheté au Garage du village.

Suite à la démission de M. Godel qui s'occupait de la déchetterie de Mézery, il n'y a eu aucun repreneur pour ce poste.

M. Cyril Gavillet s'est présenté avec une idée : prendre un poste d'employé communal. Cette idée tombait au bon moment puisque, par la suite, il y a eu plusieurs démissions d'employés de la commune.

M. Cyril Gavillet est engagé depuis le 1^{er} octobre en tant qu'employé communal à un taux de 40%, modulable et évolutif. M. Gavillet garde les travaux qu'il effectuait déjà, fontainier, déchetterie, tailles, etc.

M. Reymondin remercie les personnes qui ont travaillé pour la Commune soit M. Godel, M. Wermuth, M. et Mme Viquerat pour le temps qu'ils ont consacré et le travail accompli.

- M. Alain Huys informe qu'il suit les dossiers d'entretien des collecteurs d'eau. Il y a eu une fuite à la step de Gossens, et donc des recherches et travaux.

La step de Donneloye fonctionne mais nécessite deux ou trois réglages. Quant à celle de Prahins, il n'y a aucun souci pour le moment.

Suite aux intempéries de cet été, La Municipalité a mandaté une entreprise pour étudier des possibilités de faisabilité. Le dossier est en cours et les habitants concernés sont au courant.

Un projet de borne pour recharge de véhicules électriques est en cours. Elle serait située sur les premières places du grand parking à côté du Restaurant. Pour l'instant c'est à l'arrêt car des études ont été demandées.

M. Huys a repris un dossier économique auprès de la Romande Energie, pour l'éclairage de la Commune. Le projet est de changer l'éclairage public par du LED, plus propre et moins coûteux.

M. Huys espère proposer le projet en 2022.

Le chantier sur la route entre Donneloye et Niédens a été réalisé sans encombre.

Si des habitants constataient des trous, des tranchées, etc... qu'ils n'hésitent pas à en parler au secrétariat communal.

- Mme Valérie Cavin informe qu'au 1^{er} septembre la Garderie « Graines d'Orties » a été ouverte. Elle occupe une salle de classe au collège de Donneloye. La « Cousette » (petit collège) est occupée pour la sieste des enfants et la grande salle accueille les enfants pour le repas de midi.

Graines d'Orties utilise aussi la place de jeux et la salle de gym. Actuellement Graines d'Orties accueille les enfants dès 18 mois. Une vingtaine de familles font appel à la garderie. Par la suite, l'Association aimerait développer la nurserie.

Son Président, M. Défago remercie la population de Donneloye pour l'accueil reçu.

Depuis quelques temps, le village subi des déprédations. De ce fait, la Municipalité a pris la décision de fermer l'église de Donneloye pour un certain temps.

- M. Frédéric Duc signale que la Municipalité a pris du retard sur le dossier PACOM. Depuis la séance de juin 2021, beaucoup de questions ont été formulées par les propriétaires et ce durant deux mois. Toutes les demandes ont été traitées. Certaines ont pu l'être dans le sens du propriétaire, d'autres pas du tout. La Municipalité aimerait avoir une équité envers tous les propriétaires.

Des arbres avaient été abattus sur le domaine communal. De jeunes arbres ont été commandés et seront plantés courant novembre par le nouvel employé communal.

Beaucoup d'analyses d'eau potable et d'eau de la Menthue ont été volontairement prises cette année. Ces analyses se sont avérées sans élément pathogène.

Des analyses physico-chimiques ont aussi été prises. Les résultats reçus la semaine dernière montrent que le taux de silicium est trop haut.

M. Duc a contacté M. Julien Ducry, inspecteur cantonal des eaux, qui répond que la molasse est faite de silicium. Etant donné que le domaine communal comprend beaucoup de molasse, il y a beaucoup de silicium. Le taux de 5 mg par litre est dépassé.

L'important est que ce fait soit suivi afin que le taux reste régulier et qu'il n'y ait pas de grosse montée. Il n'y a aucun danger à boire l'eau de la Commune.

Des analyses chimiques ont aussi été faites. Une quinzaine des produits en plus sont analysés à chaque analyse. Actuellement il y a 82 produits. Dans ces analyses, aucun produit dépassant la norme n'a été décelé. Il y a aussi du Chlorothalonil. Cependant, actuellement il n'y a plus de norme maximum car une fabrique de Chlorothalonil, est en procédure judiciaire contre l'Office Fédéral de la Sécurité Alimentaire et a eu gain de cause jusqu'à maintenant.

Toutefois, des analyses sont toujours faites et un suivi est fait auprès de la ville de Lausanne qui met en place des solutions pour traiter le Chlorothalonil.

9. Préavis no 08/2021 - arrêté d'imposition 2022

M. Benoît Reymondin, Syndic, informe qu'il aurait été plus agréable de pouvoir travailler avec un budget pour pouvoir se déterminer, mais au moment du dépôt du préavis, la Municipalité n'avait pas encore tous les chiffres en sa possession, donc le budget n'est pas terminé. Il en est de même pour le plafond d'endettement.

Pour pouvoir intégrer au mieux toutes les données, par exemple le cautionnement des Associations intercommunales qui grèvent particulièrement ce plafond, la Municipalité a dû aller chercher des informations auprès du canton et de l'UCV (Union des Communes Vaudoises). Toutes ces démarches n'ont pas permis de clôturer les dossiers dans les délais possibles pour ce soir.

Le délai fixé par le canton pour l'arrêté d'imposition était fixé au 30 octobre. La Municipalité a obtenu une prolongation de cinq jours. Donc l'arrêté d'imposition doit obligatoirement être fixé pour le 5 novembre 2021, dernier délai : Les arrêtés d'imposition sont inscrits dans la FAO (Feuille des Avis Officiels), du 30 novembre.

L'estimation des recettes fiscales 2022, le résultat des comptes 2020, l'augmentation de la population de la commune et l'entrée en vigueur en 2022 d'une nouvelle taxe d'épuration ont été pris en compte pour la fixation de ce taux.

Après réflexion et comme présenté dans le préavis, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 73% de l'impôt cantonal de base.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des Finances et de Gestion, Mme Chantal Bujard Bovey, qui nous lit son rapport, qui préconise de maintenir le taux d'imposition tel que présenté par la Municipalité.

Il n'y a pas de question, ni de remarque et le Président propose de passer au vote :

VOTE : OUI 50 NON 0 Abstentions 1

Le préavis no 08/2021 est accepté

10. Préavis no 09/2021 - fixation des délégations de compétences à la Municipalité pour la législature 2021-2026

M. Benoît Reymondin relate les permissions de la Municipalité.

1. Les montants restent inchangés par rapport à la législature passée.
2. Il n'y a pas de changement non plus
3. La Municipalité demande de ne plus fixer de plafond, car la société a pas mal évolué et la Municipalité se rend compte que lors de désaccord, on est très vite chez l'avocat et très vite au tribunal. Lors d'une procédure, il serait très compliqué pour la Municipalité de défendre la commune si elle est au bout du budget et qu'elle ne peut pas continuer de se défendre.
4. Pas de changement par rapport à l'ancienne législature

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des Finances et de Gestion, Mme Chantal Bujard Bovey, qui nous lit son rapport, qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote :

VOTE : OUI 46 NON 1 Abstentions 4

Le préavis no 09/2021 est accepté

11. Divers et propositions individuelles

● Mme Lisette Bezençon de Donneloye, signale qu'à fin septembre, lors d'un gros orage, la boue descendait le chemin du Crêt entre l'ancienne Banque Raiffeisen et la maison de la famille Jeanneret. Les habitants ont eu beaucoup de chance de pouvoir compter sur M. Christian Billaud et son trax pour débayer la boue. Or, le lendemain, c'était une vraie patinoire.

Mme Bezençon pensait que la Municipalité ferait intervenir les pompiers pour le nettoyage du chemin dont les grilles étaient bouchées par des « étroubles ».

Mme Bezençon se demande quand est-ce que la commune intervient après de telles intempéries.

M. Benoît Reymondin répond que la Municipalité a estimé - peut-être à tort - que cela allait se nettoyer tout seul par la pluie.

M. Reymondin n'a pas pu constater que c'était à ce point gravissime, mais il prend note et informe que la Municipalité sera attentive lors de prochaines intempéries.

- M. Steve Jacot-Descombes signale qu'à la déchetterie de Gossens des horaires étaient affichés jusqu'à dernièrement, ce qui dissuadait les gens d'y aller le dimanche. Ces horaires ne sont plus affichés.

M. Reymondin, Syndic, répond que les horaires ont été réaffichés dans le tableau d'affichage de la déchetterie, il y a déjà quelque temps.

M. Jacot-Descombes demande que ces horaires soient inscrits sur le journal de la Commune « Tous Ensemble ».

- M. Jacot-Descombes signale qu'un nouveau conseil général est fixé au mardi 7 décembre 2021.

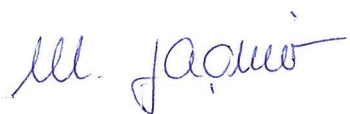
La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.50

Le Président


Steve Jacot-Descombes



la secrétaire


Murielle Jaquier